

**APIJ**

AGENCE PUBLIQUE  
POUR L'IMMOBILIER  
DE LA JUSTICE



## DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

PRÉALABLE À LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE RIVESALTES

PRÉALABLE À LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

PRÉALABLE À L'ENQUÊTE PARCELLAIRE

---

**CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE**

COMMUNE DE RIVESALTES – DÉPARTEMENT DE PYRÉNÉES-ORIENTALES

PIÈCE F

DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

*Août 2022*



## **F.1. NOTICE EXPLICATIVE**

## **1. Préambule**

Le contexte général du projet, consistant en la réalisation d'un établissement pénitentiaire, sur une emprise située dans la commune de Rivesaltes, dans le Département de Pyrénées-Orientales, est décrit dans la Pièce C – Dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

## **2. Objet de l'enquête**

L'enquête parcellaire est destinée à vérifier l'identité des propriétaires, titulaires de droits réels (détenteurs d'usufruit, bénéficiaires de servitudes, preneurs à bail), et autres intéressés (non titrés aux services de la publicité foncière) directement concernés par ces acquisitions. Elle leur permettra de prendre connaissance des limites d'emprise du projet et de connaître les surfaces à acquérir pour chacune de ces parcelles les concernant. Les intéressés seront invités à consigner, pendant toute la durée de l'enquête, leurs observations sur les registres prévus à cet effet dans chaque lieu où est déposé le dossier d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête au siège de l'enquête.

La présente enquête parcellaire est réalisée conjointement à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et conduite conformément aux dispositions des articles R. 131-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) en charge de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet d'établissement pénitentiaire dans la commune de Rivesaltes.

## **3. Informations juridiques et administratives**

En application de l'article R 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le dossier d'enquête parcellaire comprend :

1. La présente notice explicative : cette pièce de contexte est produite en plus des documents requis en application des textes ci-dessus mentionnés.
2. Un (des) plan(s) parcellaire(s) édité(s) sur lesquels figurent l'ensemble des terrains et bâtiments concernés par l'enquête et leur(s) emprise(s).
3. Un état parcellaire qui présente l'ensemble des emprises à acquérir sur la commune et leurs propriétaires. Les propriétaires sont classés par numéros de propriété (numéro attribué pour chaque compte de propriété).

## **4. Déroulement de l'enquête publique**

Le déroulement de l'enquête publique unique, permettant de mener conjointement deux procédures (DUP et parcellaire est décrit dans la Pièce B – Objet de l'enquête – Informations juridiques et administratives.

La notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et/ou signification par exploit d'huissier, aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural.

Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pendant le délai fixé par l'arrêté prévu aux articles R123-9 et suivants du code de l'environnement, soit le délai de l'enquête publique unique, les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par correspondance au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête qui les joint au registre.

A l'issue de l'enquête publique et étapes suivantes, le préfet du département de Pyrénées-Orientales les déclare cessibles, par arrêté.  
Par la suite, à défaut d'accord amiable avec les propriétaires concernés, le transfert de propriété sera prononcé par une ordonnance d'expropriation et le montant des indemnités est fixé par le juge de l'expropriation.

## **5. Situation du Foncier**

Le périmètre d'acquisition du foncier est matérialisé sur le plan parcellaire par une zone délimitée par un trait rouge (cf pièce F.2.)

La liste des propriétaires concernés, dans le périmètre d'acquisition du foncier, est dressée dans l'état parcellaire (cf pièce F.3.).

## 5. Lecture de l'état parcellaire

Les informations sont classées selon le numéro de « propriété » (numéro attribué pour chaque compte de propriété). Elles détaillent les références cadastrales des parcelles en question, leurs propriétaires, la surface d'emprise qui les concernent.

### ETAT PARCELLAIRE

Page - 1  
16/07/2012

#### Liste des propriétaires

#### Etablissement pénitentiaire de Rivesaltes

PROPRIETE PROPRIETAIRE		1 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)									
2											
Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
						3					
							Total				
Origine de propriété											
4											

Chaque page de l'état parcellaire se décompose comme suit :

**Partie n°1** : le numéro de « propriété » (numéro attribué pour chaque compte de propriété)

**Partie n°2** : « Désignation des propriétaires réels ou présumés »

- Propriétaires identifiés aux services de la publicité foncière (inscrits dans les titres d'acquisition)
- Ayants-droit identifiés aux services de la publicité foncière (inscrits dans les titres d'acquisition)
- Propriétaires éventuels (ne comparant pas dans les titres)
- Gérants

**Partie n°3** : Table des parcelles et de leur(s) emprise(s)

- Colonnes 2 et 3 : références cadastrales de la parcelle
- Colonne 4 : nature du terrain figurée au Cadastre (Cf. Annexe n°1)
- Colonne 5 : lieu-dit du terrain indiqué au Cadastre
- Colonne 6 : surface totale du terrain indiquée au Cadastre en m<sup>2</sup>
- Colonne 7 : numéro d'emprise sur le plan parcellaire
- Colonnes 8 et 9 : références cadastrales des parcelles résultant de la division à venir et de(s) surface(s) d'emprise à acquérir indiquée(s) en m<sup>2</sup>
- Colonnes 10 et 11 : références cadastrales à venir (après division de la parcelle) surplus éventuel(s) de terrain restant appartenir au propriétaire indiqué en m<sup>2</sup>
- Colonne 12 : Observations complémentaires éventuelles sur la parcelle (lots de copropriété)

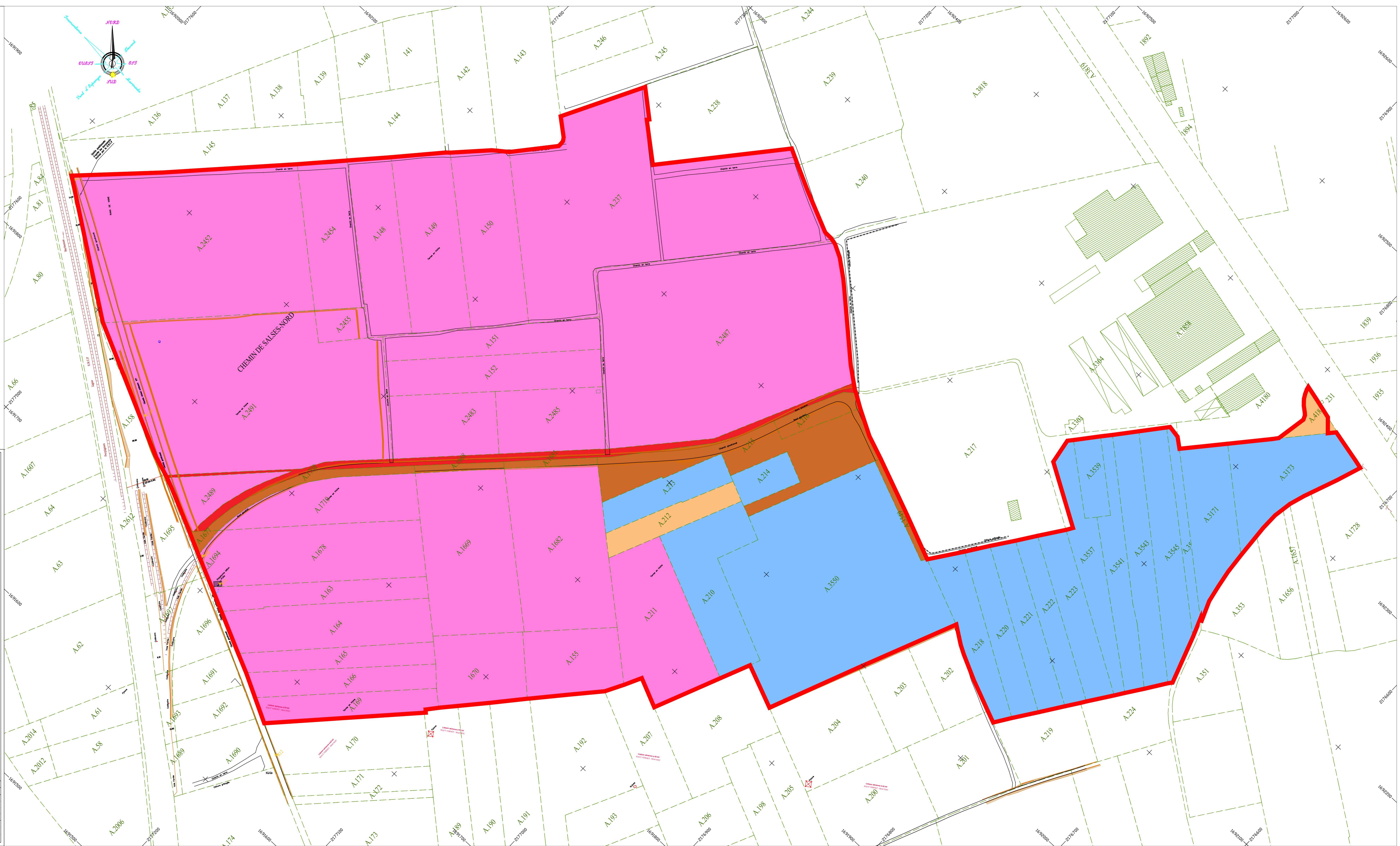
**Partie n°4** : Origine de propriété des parcelles, description des lots de copropriétés et des servitudes

Liste des codes relatifs aux groupes et sous-groupes de nature de culture ou propriété inscrite au cadastre

Code	Désignation
AB	Terrains à bâtir
AG	Terrains d'agrément
B	Bois
BF	Futaies feuillues
BM	Futaies mixtes
BP	Peupleraies
BR	Futaies résineuses
BS	Taillis sous futaie
BT	Taillis simples
CA	Carrières
CH	Chemin de fer ou navigation
E	Eaux
J	Jardins
L	Landes
LB	Landes boisées
P	Prés
PA	Pâturages



## **F.2. Plan parcellaire**




**Legende:**

- commune de rivesaltes
- Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée
- ETS PUBLIC FONCIER PERPIGNAN MEDITERRANEE
- Chemin à déclasser (2918 m<sup>2</sup>)  
Propriétaire: Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée
- Propriétaire éventuel: Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
- Application cadastrale
- Périmètre DUP

DEPARTEMENT DES PYRENEES - ORIENTALES

COMMUNE DE :  
RIVESALTES

**PROJET PRISON RIVESALTES**



**PLAN PARCELLAIRE**

REFERENCES CADASTRALES :  
Lieu-dit : MAS DE LA GARRIGUE NORD  
Section : A  
N : /

Indice du plan **B**

ECHELLE : 1 / 1000

MODIFICATIONS :	
maj 01.04.2022 JP	
maj 05.04.2022 JP	

COORDONNEES : SYSTEME CC43	
NIVELLEMENT : NGF	

REFERENCE : 21237	Planche : 1	DATE : 01-10-2021	DESSINE : S.T	VERIFIE : J.P
-------------------	-------------	-------------------	---------------	---------------

## **F.3. Etat parcellaire**

Liste des propriétaires

00S36 - CENTRE PENITENTIAIRE DE RIVESALTES

RIVESALTES

<b>PROPRIETE 00001</b>	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	
- COMMUNE DE RIVESALTES, représentée par son Maire	
Collectivité territoriale, personne morale de droit public, identifiée au SIREN sous le n° 216 601 641	
Hôtel de Ville - Place de l'Europe - RIVESALTES (66600)	

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°		Surface
A		148	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		4 325	A148	4 325			
A		149	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		5 825	A149	5 825			
A		150	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		5 740	A150	5 740			
A		151	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		3 425	A151	3 425			
A		152	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		4 355	A152	4 355			
A		155	TERRE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		3 380	A155	3 380			
A		163	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		2 625	A163	2 625			
A		164	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		4 965	A164	4 965			
A		165	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		2 155	A165	2 155			
A		166	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		2 515	A166	2 515			
A		169	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		2 575	A169	2 575			
A		211	TERRE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		6 280	A211	6 280			
A		237	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		22 035	A237	22 035			
A		1669	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		8 265	A1669	8 265			
A		1670	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		3 399	A1670	3 399			
A		1678	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		6 881	A1678	6 881			
A		1682	TERRE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		8 524	A1682	8 524			
A		1710	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		4 348	A1710	4 348			
A		2452	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		17 800	A2452	17 800			
A		2454	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		4 185	A2454	4 185			
A		2455	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		800	A2455	800			
A		2483	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		3 750	A2483	3 750			
A		2485	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		3 744	A2485	3 744			
A		2487	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		23 470	A2487	23 470			
A		2489	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		1 756	A2489	1 756			
A		2491	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD		21 000	A2491	21 000			
							Total	178 122			

**00S36 - CENTRE PENITENTIAIRE DE RIVESALTES**

Origine de propriété

**PARCELLES CADASTREES SECTION A N° 148, A N° 149, A N° 150, A N° 151, A N° 152, A N° 155, A N° 163, A N° 164, A N° 165, A N° 166, A N° 169, A N° 211, A N° 237, A N° 1669, A N° 1670, A N° 1678, A N° 1682, A N° 1710, A N° 2452, A N° 2454, A N° 2455, A N° 2483, A N° 2485, A N° 2487, A N° 2489 ET A N° 2491**

Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent à la COMMUNE DE RIVESALTES, savoir :

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section A n° 148, A n° 151 et A n° 152

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître FABRE, notaire associé à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales), les 23 et 24 octobre 2013, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2, le 21 novembre 2013, volume 2013 P n° 7657.

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section A n° 149

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître FAIXA, notaire associé à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales) avec la participation de Maître FABRE, notaire à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales), le 1<sup>er</sup> août 2013, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2, le 29 août 2013, volume 2013 P n° 5711.

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section A n° 150, A n° 2452 et A n° 2454

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître FAIXA, notaire associé à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales) avec la participation de Maître FABRE, notaire à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales), le 24 septembre 2013, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2, le 24 octobre 2013, volume 2013 P n° 7000.

**Servitude :**

Aux termes d'un acte reçu par Maître BERTRAND-GOUVERNAIRE, notaire à MILLAS (Pyrénées-Orientales), le 20 octobre 2014, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2, le 5 novembre 2014, volume 2014 P n° 7126, il a été institué une servitude de canalisation souterraine au profit de ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE grevant la parcelle cadastrée section A n° 2452 sur le territoire de la commune de RIVESALTES.

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section A n° 155, A n° 165 et A n° 1682

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître FABRE, notaire associé à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales), les 16 et 24 octobre 2013, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2, le 22 novembre 2013, volume 2013 P n° 7664.

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section A n° 163, A n° 164, A n° 1669, A n° 1670 et A n° 1678

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître FAIXA, notaire associé à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales), le 14 décembre 2012, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2, le 11 janvier 2013, volume 2013 P n° 228.

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section A n° 166

Liste des propriétaires

00S36 - CENTRE PENITENTIAIRE DE RIVESALTES

Origine de propriété

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître FAIXA, notaire associé à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales) avec la participation de Maître FABRE, notaire à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales), le 3 juin 2013, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2, le 27 juin 2013, volume 2013 P n° 4201.

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section A n° 169

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître FAIXA, notaire associé à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales) avec la participation de Maître FABRE, notaire associé à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales) et celle de Maître AMIGUES, notaire à ELNE (Pyrénées-Orientales), le 6 mai 2009, publié et enregistré au 2<sup>ème</sup> bureau des hypothèques de PERPIGNAN, le 25 juin 2009, volume 2009 P n° 4056.

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section A n° 211

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître FABRE, notaire associé à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales), les 16 et 24 octobre 2013, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2, le 21 novembre 2013, volume 2013 P n° 7632.

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section A n° 237, A n° 1710, A n° 2455, A n° 2489 et A n° 2491

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître FAIXA, notaire associé à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales), le 13 août 2013, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2, le 12 septembre 2013, volume 2013 P n° 6048.

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section A n° 2483, A n° 2485 et A n° 2487

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître FAIXA, notaire associé à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales) avec la participation de Maître FABRE, notaire associé à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales), le 17 octobre 2013, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2, le 15 novembre 2013, volume 2013 P n° 7473.

Liste des propriétaires

00S36 - CENTRE PENITENTIAIRE DE RIVESALTES

RIVESALTES

<b>PROPRIETE 00002</b>	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	
- Etablissement dénommé " ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL PERPIGNAN MEDITERRANEE" représenté par son Président	
Etablissement Public à caractère Industriel et commercial, identifié au SIREN n° 493 023 329	
35 boulevard Saint Assisclé - PERPIGNAN (66000)	

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
A		210	TERRE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	4 830	A210	4 830			
A		212	TERRE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	1 785	A 212	1 785			
A		213	TERRE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	2 195	A213	2 195			
A		214	TERRE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	1 115	A214	1 115			
A		218	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	2 650	A218	2 650			
A		220	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	2 580	A220	2 580			
A		221	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	2 580	A221	2 580			
A		222	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	2 195	A222	2 195			
A		223	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	2 765	A223	2 765			
A		3171	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	3 768	A3171	3 768			
A		3173	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	4 744	A3173	4 744			
A		3537	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	2 918	A3537	2 918			
A		3539	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	1 245	A3539	1 245			
A		3541	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	2 635	A3541	2 635			
A		3543	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	3 529	A3543	3 529			
A		3545	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	3 822	A3545	3 822			
A		3548	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	1 116	A3548	1 116			
A		3550	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	18 587	A3550	18 587			
						Total	65 059			

Origine de propriété

PARCELLES CADASTREES SECTION A N° 210, A N° 212, A N° 213, A N° 214, A N°218, A N° 220, A N° 221, A N° 222, A N° 223, A N° 3171, A N° 3173, A N° 3537, A N° 3539, A N° 3541, A N° 3543, A N° 3545, A N° 3548 ET A N° 3550

**Liste des propriétaires**

**00S36 - CENTRE PENITENTIAIRE DE RIVESALTES**

Origine de propriété

Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent à l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL PERPIGNAN PYRENEES MEDITERRANEE au moyen de l'acquisition qu'il en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître VIDAL, notaire associé à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales) avec la participation de Maître FABRE, notaire à RIVESALTES (Pyrénées Orientales) , le 15 mai 2018, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2, le 18 mai 2018 volume 2018 P n° 3914.

**Servitude :**

Aux termes d'un acte reçu par Maître BERTRAND-GOUVERNAIRE, notaire à MILLAS (Pyrénées-Orientales), le 27 mai 2015, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2, le 19 juin 2015, volume 2015 P n° 3791, il a été institué une servitude de canalisation souterraine au profit de ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) grevant les parcelles cadastrées section A n° 3537, 3539, 3541, 3543 et 3545 sur le territoire de la commune de RIVESALTES.



**00S36 - CENTRE PENITENTIAIRE DE RIVESALTES**

**RIVESALTES**

<b>PROPRIETE 00003</b>	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
<b>PROPRIETAIRE</b> - PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, représentée par son Président Communauté d'agglomération identifiée au SIREN sous le n° 246 600 381 BP 20641 - 11 boulevard Saint Assiscl - PERPIGNAN (66000)	
<b>PROPRIETAIRE EVENTUEL</b> - PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE, représentée par son Président collectivité territoriale personne morale de droit public, identifiée au SIREN sous le n° 200 027 183 11 boulevard Saint Assiscl - PERPIGNAN (66000)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	A	215	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	6 005		A215	6 005			
	A	216	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	945		A216	945			
	A	1668	VIGNE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	306		A1668	306			
	A	1677	SOL	MAS DE LA GARRIGUE NORD	204		A1677	204			
	A	1681	SOL	MAS DE LA GARRIGUE NORD	306		A1681	306			
	A	1708	SOL	MAS DE LA GARRIGUE NORD	846		A1708	846			
	A	3549	VIGNE	COMA LLOBAL	413		A3549	413			
							Total	9 025			

Origine de propriété

**PARCELLES CADASTREES SECTION A N° 215, A N° 216, A N° 1668, A N° 1677, A N° 1681, A N° 1708 ET A N° 3549**

Les parcelles ci-dessus appartiennent à l'établissement public dénommé « PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION » pour les avoir reçues lors de la fusion de la « COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIVESALTAIS AGLY » aux termes d'un acte complémentaire à ladite fusion reçu par Maître FAIXA, notaire associé à RIVESALTES (Pyrénées Orientales), le 17 janvier 2012, publié et enregistré au 2<sup>ème</sup> bureau des hypothèques de PERPIGNAN, le 16 février 2012 volume 2012 P n° 1358.

**00S36 - CENTRE PENITENTIAIRE DE RIVESALTES**

**RIVESALTES**

<b>PROPRIETE 00004</b>	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE, représentée par son Président communauté d'agglomération identifiée au SIREN sous le n° 200 027 183 11 boulevard Saint Assicle - PERPIGNAN (66000)	

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
A	4181	SOL	MAS DE LA GARRIGUE NORD	620		A4181 Total	620 620			

Origine de propriété

**PARCELLE CADASTREE SECTION A N° 4181**, provenant de la division de la parcelle cadastrée section A n° 3278

La parcelle cadastrée ci-dessus appartient à « PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE » pour l'avoir reçue lors du transfert de biens suite à la fusion de « PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION » aux termes d'un acte reçu par Maître REMARK, notaire associé à RIVESALTES (Pyrénées Orientales) avec la participation de Maître THIBIERGE, notaire à PARIS, les 24 et 25 juin 2020, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2, le 28 août 2020 volume 2020 P n° 6153.

**Servitude :**

Il est ici précisé qu'aux termes d'un acte reçu par Maître DUPOUY, notaire associé à OSSUN (Hautes-Pyrénées), le 5 juillet 2017, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN 2, le 17 juillet 2017 volume 2017 P n° 5575, il a été institué une servitude de passage grevant la parcelle cadastrée section A n° 3278 sur le territoire de la commune de RIVESALTES (Pyrénées Orientales) au profit de la société dénommée "TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES GAZ DE FRANCE" (TIGF).

**Liste des propriétaires**

**00S36 - CENTRE PENITENTIAIRE DE RIVESALTES**

**RIVESALTES**

<b>PROPRIETE 00005</b>	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - COMMUNE DE RIVESALTES, représentée par son Maire Collectivité territoriale, personne morale de droit public, identifiée au SIREN sous le n° 216 601 641 Hôtel de Ville - Place de l'Europe - RIVESALTES (66600)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
A	DP1	TERRE	MAS DE LA GARRIGUE NORD	2 918			2 918				
						Total	2 918				